Conseil des droits de l’homme

29e session du Groupe de travail sur l’Examen périodique universel

**Luxembourg**

Genève, le 18 janvier 2018

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation du Luxembourg et la remercie pour son rapport national ainsi que sa présentation.

La Suisse, pays membre de la Troïka, salue les efforts accomplis par le Luxembourg dans différents domaines. En guise d’exemple, nous pouvons citer les mesures prises afin de renforcer l’égalité des sexes, la participation politique et économique des femmes, ainsi que les droits des personnes transgenres et intersexuées, ou encore celles visant à prévenir la violence domestique.

Considérant ces développements positifs et les efforts déployés pour prévenir les infractions visées par le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l’enfant concernant la vente d’enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, la **Suisse recommande au Luxembourg de continuer à prendre les mesures nécessaires pour mettre en œuvre tous les éléments de ce Protocole, notamment de renforcer son cadre législatif afin de protéger les enfants de l’exploitation sexuelle**.

**La Suisse recommande aussi au Luxembourg de poursuivre ses efforts visant à ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées**.

Finalement, ma délégation félicite le Luxembourg de son attitude constructive dans les enceintes multilatérales sur les questions des droits de l’homme.

Je vous remercie.